

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_015****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - BOURSE AUX PROJETS JEUNES**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique FABIEN-SOULE

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Chatou développe une démarche de soutien financier en faveur des projets portés par les jeunes et présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial.

Dans ce cadre, la Ville a été saisie de plusieurs demandes émanant de jeunes qui sollicitent une aide pour la réalisation de leurs projets.

Les membres de la commission municipale solidarité intergénérationnelle ont fixé les critères suivants pour financer lesdits projets :

- Être catovien,
- Avoir moins de 25 ans,
- La qualité et la viabilité financière technique et financière du projet présenté,
- La démarche d'engagement et de valorisation du projet sur le territoire de Chatou en amont et à la suite du projet.

Le 23 décembre 2024, la commission a rencontré les jeunes de l'association L'Echappée Paris-Ouest pour examiner leur demande de bourse. Leur projet consiste en leur participation au 4L Trophy, qui se déroulera du 19 février au 2 mars 2025. Au cours de l'année 2024, ils ont acquis une 4L et collecté des dons ainsi que du matériel scolaire et médical auprès d'entreprises et de commerçants.

Après les entretiens, la commission de solidarité intergénérationnelle a jugé que le projet répondait à l'ensemble des critères définis.

Au vu du budget de 1 000€ alloué à ce dispositif et des critères établis, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 200€ à l'Association L'Echappée Paris-Ouest.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'information transmise par courrier électronique à la commission solidarité intergénérationnelle,

Considérant le dispositif de Bourses aux Jeunes et l'enveloppe financière dévolue à ce dispositif,

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projet présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € à l'Association L'Echappée Paris-Ouest.

Par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Emmanuel LOEVENBRUCK

Publiée le : 03/02/2025